# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

**UBS (Lux) Bond SICAV - Emerging Markets High Yield Bonds 2018 (EUR), catégorie P-dist (ISIN: LU1031035097), EUR**
un compartiment de UBS (Lux) Bond SICAV
Ce compartiment est géré par UBS Fund Management (Luxembourg) S.A. (la société de gestion).

## Objectifs et politique d'investissement

Le fonds de placement investit principalement dans des obligations d'Etat et des emprunts d'entreprise libellés en USD d'émetteurs situés dans des économies émergentes. Le risque de change par rapport à l'euro, la monnaie du fonds, est couvert au moyen d'instruments dérivés. Le fonds est assorti d'une échéance fixe en date du 17.12.18.

Procédant à une sélection minutieuse, le gestionnaire du fonds compose un assortiment d'émetteurs de différents pays et de titres assortis d'échéances diverses, en vue d'exploiter des opportunités de rendement intéressantes tout en maîtrisant le risque.

En principe, les investisseurs peuvent demander à la société de gestion le rachat de leurs parts lors de tout jour ouvré bancaire normal au Luxembourg.

Cette catégorie d'actions verse un dividende. Les dividendes peuvent être composés de revenus et de capitaux et peuvent être payés après déduction des commissions.

## Profil de risque et de rendement

Risque moins élevé — Risque plus élevé

Rendement généralement inférieur — Rendement généralement supérieur

| 1 | 2 | **3** | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

**Informations complémentaires sur la catégorie de risque**

- La catégorie de risque est basée sur la volatilité future estimée du fonds. La méthode utilisée pour obtenir cette estimation dépend du type de fonds et des données historiques.
- La performance historique ne saurait préjuger des résultats futurs.
- La catégorie de risque indiquée n'est pas statique et peut évoluer au fil du temps.
- L'allocation à la catégorie de risque la plus faible ne signifie pas qu'un placement dans ce fonds est dénué de tout risque.

**Pourquoi le fonds est-il dans cette catégorie?**

- Le fonds est classé dans la catégorie 3 car la volatilité de ses rendements est faible.
  Le fonds investit en obligations et peut donc être soumis à une certaine volatilité. Aussi l'investisseur doit-il présenter une capacité et une tolérance au risque adéquates. La valeur d'une part peut chuter en deçà du prix d'achat. La valeur du portefeuille peut être affectée par les fluctuations des taux d'intérêt.

**Autres risques importants**

- Les obligations des marchés émergents sont habituellement assorties d'un risque de crédit élevé (c'est-à-dire le potentiel de perte lié à une défaillance de l'émetteur).
- Les placements en titres à revenu fixe sont généralement considérés comme assortis d'un certain risque de crédit (c'est-à-dire le potentiel de perte lié à une défaillance de l'émetteur).
- Les obligations sub-investment grade sont généralement assorties d'un risque de crédit élevé (c'est-à-dire le potentiel de perte lié à une défaillance de l'émetteur).
- Le fonds peut investir dans des actifs moins liquides, potentiellement difficiles à vendre en cas de crise du marché.
- Le fonds peut avoir recours à des instruments dérivés, ce qui peut réduire le risque pour les investisseurs ou augmenter les risques de marché ainsi que le potentiel de perte lié à une défaillance de la contrepartie.
- La valeur d'une part à l'échéance dépend du remboursement des actifs investis et des réinvestissements.
- Les économies émergentes se caractérisent par des fluctuations de cours importantes. Parmi leurs autres caractéristiques, on compte des risques spécifiques tels qu'opacité du marché, barrières réglementaires, marchés illiquides ainsi que problèmes sociaux et politiques.
- Chaque fonds présente des risques particuliers, dont les descriptions figurent dans une liste détaillée et exhaustive incluse dans le prospectus.

## Frais

Les frais dont vous vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

| **Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement** | |
|---|---|
| Frais d'entrée | 2.00% |
| Frais de sortie | 0.00% |
| Commission de conversion | 2.00% |

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

| **Frais prélevés par le fonds sur une année** | |
|---|---|
| Frais courants | 1.12% |

| **Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances** | |
|---|---|
| Commission de performance | Aucune |

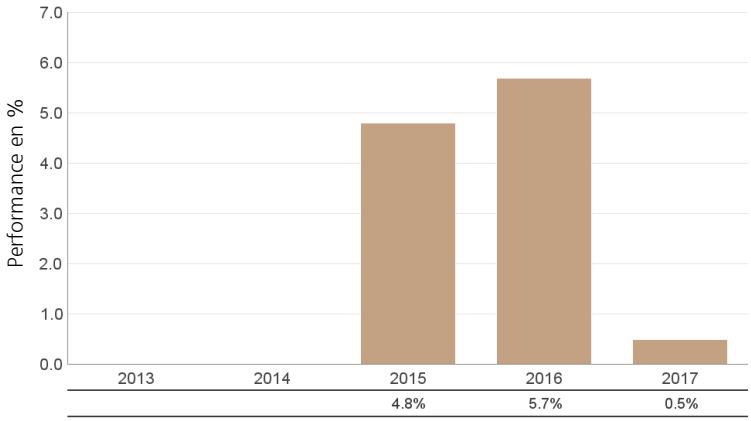
Les **frais d'entrée** indiqués sont des chiffres maximums. Dans certains cas, il se peut que vous payiez moins – pour en savoir plus consultez votre conseiller financier.

En ce qui concerne les **frais courants**, le chiffre communiqué se fonde sur les douze mois précédant la préparation de ce document. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. Ils excluent généralement:

- Frais de transaction du portefeuille, hormis les frais d'entrée ou de sortie payés lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour de plus amples informations concernant les frais, veuillez consulter le prospectus du fonds, qui est disponible à l'adresse **www.ubs.com/funds.**

## Performances passées




**La performance historique ne saurait préjuger des résultats futurs.**

Le graphique montre la performance de placement de la catégorie calculée en tant que variation en pourcentage de la valeur nette d'inventaire du fonds de la fin d'une année à la fin de l'année suivante. En général, le calcul des performances passées tient compte de tous les coûts à l'exception de la commission d'émission. Si le fonds est géré par rapport à un indice de référence, le rendement de ce dernier est aussi indiqué.

La catégorie a été lancée en 2014.

La performance passée est calculée en EUR.

## Informations pratiques

**Dépositaire:**

UBS Europe SE, Luxembourg branch

**Informations complémentaires**

Des informations sur le fonds UBS (Lux) Bond SICAV et ses catégories de parts, le prospectus complet ainsi que les derniers rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement, en anglais ou en allemand, auprès de la société de gestion du Fonds, de l'Administrateur central, de la Banque dépositaire, des distributeurs du Fonds ou en ligne à l'adresse **www.ubs.com/funds.**

La monnaie de la catégorie de parts est EUR. Le cours des actions est publié chaque jour de négoce. Il est disponible en ligne à l'adresse **www.ubs.com/funds.**

Les détails, qui comprennent les procédures liées au traitement des réclamations, la stratégie d'exercice des droits de vote du fonds, les directives relatives au traitement des conflits d'intérêt, la politique de meilleure exécution et la politique de rémunération actuelle, qui inclut une description du calcul de la rémunération et des avantages et les responsabilités du Comité de rémunération, sont disponibles à l'adresse **www.ubs.com/lu/en/asset_management/investor_information** Sur demande, une version imprimée sera fournie gratuitement.

Les parts détenues peuvent être échangées contre des parts d'autres compartiments du fonds et/ou d'autres catégories aux frais de conversion indiqués ci-avant. Les parts de catégories libellées en RMB peuvent uniquement être converties en parts de compartiments ou catégories dont le RMB est la devise.

**Législation fiscale**

Les lois fiscales en vigueur dans votre pays de résidence ou de domicile fiscal(e) déterminent la manière dont les revenus et le capital de votre placement dans le fonds seront imposés. Pour obtenir de plus amples détails sur les effets fiscaux de votre placement dans le fonds, veuillez contacter votre conseiller fiscal.

**Déclaration de responsabilité**

La responsabilité de la Société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.